



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

DECISION N°DP2024_FI / 002

OBJET : FINANCES ET COMPTABILITE PUBLIQUE – REGIE UBAYE SKI – SITE DU SAUZE - FIXATION DES TARIFS DES SAUZE SUMMER PASS - ETE 2024

La Présidente de la CCVUSP – REGIE UBAYE SKI

CONSIDERANT la nécessité de développer l'offre estivale en proposant, à la clientèle du Sauze Super Sauze, un produit « multi activités illimitées » dénommé « SAUZE SUMMER PASS » sur une période de 2 ou 6 jours consécutifs à compter de la date d'achat ;

CONSIDERANT que les activités et leurs conditions d'accès incluses dans ces SUMMER PASS sont les suivantes :

- Accès illimité aux télésièges, y compris en VTT, pour la période de validité du forfait
- Accès illimité au Tubby-jump pour la période de validité du forfait
- Accès à 1 passage à la tyrolienne au cours de la validité SAUZE SUMMER PASS 2 jours ou 6 jours
- Accès illimité à la piscine pour la période de validité du forfait (possibilité de prêt d'aqua bike)
- Accès à 1 séance à l'espace bien être de la piscine du Sauze au cours de la validité du Sauze Summer 2 jours consécutifs
- Accès à 2 séances à l'espace bien être de la piscine du Sauze au cours de la validité du Sauze Summer Pass 6 jours consécutifs
- Accès à 1 séance de cinéma au cours de la validité du Sauze Summer Pass 2 jours consécutifs
- Accès à 2 séances de cinéma au cours de la validité du Sauze Summer Pass 6 jours consécutifs

VU les délibérations du Conseil communautaire n°2023/176 du 16 novembre 2023 et n° 2024/71 du 28 mai 2024, par lesquelles le Conseil communautaire a chargé Madame la Présidente, par délégation, « *d'effectuer, en matière de finances et comptabilité publique, l'ensemble des opérations de fixation ou modification des tarifs qui n'ont pas de caractère fiscal et leurs conditions d'application, dans la limite de 500 €* » ;

VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation réuni le 18 juin 2024 ;

DECIDE

- **DE FIXER LES TARIFS DES SAUZE SUMMER PASS comme suit :**

	SAUZE SUMMER PASS AVEC TYROLIENNE			
	2023		2024	
	Adulte	Junior	Adulte	Junior
SAUZE SUMMER PASS 2 jours consécutifs	41,50 €	31,00 €	99,00 €	79,00 €
SAUZE SUMMER PASS 2 jours consécutifs promo	20,50 €	10,00 €	71,00 €	56,00 €
SAUZE SUMMER PASS 2 jours consécutifs Tribu*	90,00 €		316,00 €	
SAUZE SUMMER PASS 6 jours consécutifs	69,00 €	46,50 €	168,00 €	137,00 €
SAUZE SUMMER PASS 6 jours consécutifs Tribu*	200,00 €		548,00 €	

* TRIBU : 2 adultes + 2 enfants/juniors (de - de 18 ans)

Activités proposées :

2 jours : accès illimité au télésiège du Brec, y compris en VTT, accès illimité à la piscine, accès illimité au tubby-jump, accès à 1 séance à l'espace bien-être de la piscine du Sauze (à partir de 18 ans), accès à 1 séance de cinéma, accès à 1 passage à la tyrolienne

6 jours : accès illimité au télésiège du Brec, y compris en VTT, accès illimité à la piscine, accès illimité au tubby-jump, accès à 1 séance à l'espace bien-être de la piscine du Sauze (à partir de 18 ans), accès à 2 séances de cinéma, accès à 1 passage à la tyrolienne

	SAUZE SUMMER PASS SANS TYROLIENNE			
	2023		2024	
	Adulte	Junior	Adulte	Junior
SAUZE SUMMER PASS 2 jours consécutifs	41,50 €	31,00 €	72,00 €	51,00 €
SAUZE SUMMER PASS 2 jours consécutifs promo	20,50 €	10,00 €	51,00 €	37,00 €
SAUZE SUMMER PASS 2 jours consécutifs Tribu*	90,00 €		204,00 €	
SAUZE SUMMER PASS 6 jours consécutifs	69,00 €	46,50 €	141,00 €	110,00 €
SAUZE SUMMER PASS 6 jours consécutifs Tribu*	200,00 €		440,00 €	

* TRIBU : 2 adultes + 2 enfants/juniors (de - de 18 ans)

Activités proposées :

2 jours : accès illimité au télésiège du Brec, y compris en VTT, accès illimité à la piscine, accès illimité au tubby-jump, accès à 1 séance à l'espace bien-être de la piscine du Sauze (à partir de 18 ans), accès à 1 séance de cinéma.

6 jours : accès illimité au télésiège du Brec, y compris en VTT, accès illimité à la piscine, accès illimité au tubby-jump, accès à 1 séance à l'espace bien-être de la piscine du Sauze (à partir de 18 ans), accès à 2 séances de cinéma.

La Présidente s'engage à informer de cette décision les membres du conseil communautaire en exercice et d'en rendre régulièrement compte lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Fait à Barcelonnette,
 Le 19 juin 2024.

La Présidente,
 Elisabeth JACQUES



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le Tribunal Administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.